

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

RADIO FRANCE HAUT PARLEUR DE PROPAGANDE ?

Sur France Inter après l'émission "Le Fou du Roi" du lundi 14 février 2005 on pouvait entendre un spot disant ceci : « Article 47 ; Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, peuvent inviter la Commission à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire. » Suivent des informations pratiques sur les moyens de se procurer le texte de la Constitution...fin du flash, sans préciser que la citation ne concerne pas tout l'article comme on peut le croire mais un très court extrait.

Or l'article 47 dans sa totalité est ainsi libellé : « Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, **ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative** d'inviter la Commission, **dans le cadre de ses attributions**, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire **aux fins de l'application de la Constitution.** »

Il va sans dire que la présentation tronquée de cet article, destinée à mettre en valeur une « avancée démocratique » sans en préciser les limites, relève de la propagande et non de l'information civique neutre comme tend à le présenter le ministère délégué aux Affaires européennes qui a lancé une campagne radiophonique destinée à inciter les Français à s'informer sur le Traité constitutionnel européen, qui sera soumis à ratification par référendum. De nombreuses réactions auprès de Radio France ont fait interrompre pendant 24 heures la diffusion de ces messages. Le médiateur dans l'émission de dimanche matin de Brigitte Patient expliquait que la direction avait pris la décision de faire apparaître à l'antenne la provenance de ces spots.

Il n'en reste pas moins pour l'instant que le contenu des spots demeure de la pure propagande tout en étant diffusé comme de l'information civique, le tout cautionné par Radio France, chaîne de service public.

Mais il ne faudrait pas confondre « service public » et « service au gouvernement » !

Le CSA prétend qu'en dehors des campagnes officielles il n'est pas compétent pour faire respecter l'éthique élémentaire de contenus censés être « neutres » et « civiques ». Mais nous, personnels de Radio France ne voulons pas être complices de cette mascarade en vue de désinformer les citoyens alors même que J. Chirac a déclaré qu'il n'y aurait aucun budget pour la campagne pour le référendum.

Nous ne croyons pas à l'objectivité de l'information, mais nous sommes attachés à son honnêteté, il en va de la dignité des salariés et de celle du service public de radio diffusion.

Paris, le 21 février 05

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>